



Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zéouog de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La parachat Tazria traite des différents moyens de devenir impur et des règles à suivre, en fonction des différents cas, pour retourner à l'état de pureté. Ainsi, la paracha débute par l'impureté liée à l'accouchement en fonction du sexe de l'enfant. Après la période d'impureté qu'elle contracte lors de sa délivrance, la Torah définit l'offrande que devra apporter la mère. La paracha poursuit en parlant du cas de tsaraat. Souvent traduit par lèpre, la tsaraat est en réalité une maladie divine très particulière qui atteint

une personne qui aurait dit du lachon hara (médisance). La tsaraat est une tâche qui apparaît en premier lieu sur les murs de la maison, puis sur les habits de son propriétaire et qui finit par atteindre son corps. La Torah octroie exclusivement au Cohen la capacité de déterminer si la tâche qui est survenue est une tâche de tsaraat ou pas. C'est pourquoi le texte définit les différents types de tâches qui peuvent apparaître, en les classant en fonction des différents endroits où elles peuvent survenir sur la personne, ainsi que les règles à suivre en cas de doute. À savoir que, si la tâche est clairement une tsaraat, alors le Cohen déclare l'individu impur et il devra suivre le processus de purification qui consiste à se retirer du camp des bné-Israël jusqu'à ce qu'il guérisse. Cependant, en cas de doute, le Cohen consigne la personne atteinte dans sa demeure pour une période de sept jours au terme desquels il reviendra examiner l'individu. La paracha de Tazria se conclut par les critères déterminant la tsaraat qui atteint les vêtements. Ainsi en cas de doute sur la plaie, les règles sont quasiment les mêmes que la tsaraat qui atteint le corps, en cas de certitude, l'habit doit être brûlé.

Dans le chapitre 13 de Vayikra, la Torah dit :

ב / אָדָם, כִּי-יִהְיֶה בְעוֹר-בְּשָׂרוֹ שְׂאֵת אוּ-סַפְחַת אוּ בַּבֵּרֶת, וְיִהְיֶה בְעוֹר-בְּשָׂרוֹ, לְנֹגַע צָרְעַת--וְהוּבָא אֶל-אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן, אוּ אֶל-אֶחָד מִבְּנֵי הַכֹּהֲנִים:

2/ Si une personne a sur la peau de sa chair une « Sète », ou une « Sappa'hate » ou une « Bahérète » et qu'elle devienne sur la peau de sa chair comme une tâche de « Tsaraat », elle sera amenée à Aaron le Cohen ou à l'un de ses fils, les Cohanim.

Nos sages énumèrent plusieurs facteurs responsables de l'apparition des tâches de Tsaraat mais l'élément culminant est bien celui du *Lachone Hara*, la médisance. Cette semaine, la lecture de la paracha se joint à celle de Ha'hodech annonciatrice du mois de Nissan où le peuple juif est sorti d'Égypte, c'est pourquoi, il convient d'orienter notre propos sur le rapport qui unit les deux sujets.

La Torah rapporte¹ :

כג/ וַיְהִי בַיָּמִים הָרַבִּים הָהֵם, וַיָּמָת מֶלֶךְ מִצְרַיִם, וַיֵּאָנְחוּ בְנֵי-יִשְׂרָאֵל מִן-הָעֲבֹדָה, וַיִּזְעְקוּ; וַתַּעַל שׁוֹעֲתָם אֶל-הָאֱלֹהִים, מִן-הָעֲבֹדָה

23/ Il arriva, dans ce long intervalle, que le roi d'Égypte mourut. Les enfants d'Israël gémirent du sein de l'esclavage et se lamentèrent; leur plainte monta vers Dieu du sein de l'esclavage.

כד/ וַיִּשְׁמַע אֱלֹהִים, אֶת-נַאֲקָתָם; וַיִּזְכֹּר אֱלֹהִים אֶת-בְּרִיתוֹ, אֶת-אַבְרָהָם אֶת-יִצְחָק וְאֶת-יַעֲקֹב

24/ Dieu entendit leurs soupirs et il se ressouvint de son alliance avec Avraham, avec Yitshak, avec Yaakov.

כה/ וַיִּרְא אֱלֹהִים, אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל; וַיִּדַע, אֱלֹהִים

25/ Puis, Dieu considéra les enfants d'Israël et il sut.

Beaucoup de remarques sont à faire sur ces versets. Il est invraisemblable d'imaginer qu'il s'agit de la première fois où les hébreux prient Hachem alors même qu'ils sont en exil depuis si longtemps. Pourquoi la Torah insiste-t-elle alors sur ce moment précis de la prière plus que les autres ? Pourquoi sont-ils enfin entendus là où auparavant leur prière restaient veines ?

Un autre point attire notre attention, il s'agit des derniers mots cités dans les versets dont le sens nous échappe : « *Il sut* ». Il est difficile d'envisager une lecture simpliste du texte lorsque nous savons que le Créateur est omniscient et sait évidemment que ses enfants sont en exil. À quoi cela fait-il dont référence ?

Tentons d'apporter une réflexion.

1 Chémot, chapitre 2.

Le midrach² révèle qu'en réalité, le Pharaon dont nous parlent les versets, n'est pas mort mais a été frappé de la Tsaraat. L'individu victime des manifestations de cette maladie spirituelle est comparé par la Torah à un mort d'où les mots employés.

Avant d'aller plus loin, il nous faut définir la raison pour laquelle la Tsaraat le frappe. Le **'Hemdat Yamim'**³ précise qu'il s'agit des conséquences de la volonté de Pharaon de tuer Moshé. La Torah rapporte en effet, qu'en voulant sauver un hébreu de son assaillant égyptien, Moshé n'a pas eu d'autre solution que d'éliminer l'opresseur. Le lendemain, en constatant un litige entre deux hébreux que les sages dévoilent être Datane et Aviram, il va se voir dénoncer auprès du roi comme l'indique le texte⁴ :

וַיֹּאמֶר מִי שָׂמַךְ לְאִישׁ שָׂר וְשֹׁפֵט, עָלֵינוּ--הֲלֹהֵרַגְנִי אַתָּה אִמָּר, כְּאִשֶּׁר הִרְגַת אֶת-הַמִּצְרִי; וַיִּירָא מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר, אֲכֵן נֹדַע הַדָּבָר

L'autre répondit: "Qui t'a fait notre seigneur et notre juge? Voudrais-tu me tuer, comme tu as tué l'Égyptien?" Moshé prit peur et se dit: "En vérité, la chose est connue!"

Sur ce verset, **Rachi** précise : « *Selon le midrach, il a été saisi d'angoisse à l'idée qu'il y avait en Israël des " scélérats " et des délateurs, et il s'est demandé : " Peut-être ne méritent-ils pas d'être délivrés ! " ... il s'est dit : " L'énigme qui me tourmentait est maintenant résolue : en quoi Israël a-t-il péché plus que toutes les soixante-dix nations pour être ainsi accablé sous une servitude aussi cruelle ? Je m'aperçois qu'il le méritait ! " ».*

Moshé comprend à cet instant la cause de l'exil, il s'agit de la médisance. Celle-ci va conduire Pharaon à vouloir tuer Moshé et provoquer l'apparition de tâches de Tsaraat sur son corps.

2 Chémot Rabba, chapitre 1, paragraphe 41.

3 Sur ce passage, rapporté dans le Torah Chéléma, parachat Chémot, note 177.

4 Chémot, Chapitre 2, verset 14.

Il est intéressant de comprendre plus profondément la cause de cette plaie frappant le roi d'Égypte. Il n'est pas l'instigateur de la médisance en question puisque Datane et Aviram en sont les responsables. Pourquoi est-il frappé à leur place ?

Le Midrach⁵ rapporte un fait terrifiant : « Pourquoi les bné-Israël gémissent-ils ? Parce que les sorciers égyptiens ont dit à Pharaon : Tu n'auras de guérisons qu'en égorgeant les enfants du peuple d'Israël, 150 le soir et 150 le matin, afin de te baigner dans leur sang deux fois par jours. En entendant ce décret horrible, les bné-Israël ont commencé à gémir... et Il entendit leur plainte. Hachem leur a alors accordé un miracle et Pharaon a guéri de sa Tsaraat. ».

Le Targoum Yonathan Ben Ouziel précise que les enfants abattus étaient systématiquement des premiers-nés. Cela amène sur Pi Hamédaber⁶ à justifier l'emploi des mots du versets : « וַיִּאֲהוּוּ בְנֵי-יִשְׂרָאֵל מִן-הָעֶבְדָּהּ
Les enfants d'Israël gémissent du sein de l'esclavage ». Littéralement, ce texte signifie que les hébreux se sont plaints « depuis le travail/ le service ». Le Maître y voit l'allusion au rôle censé être tenu par les premiers-nés avant la faute du veau d'or, à savoir le service sacerdotale dans le temple en tant que Cohanim. Voyant tous les aînés mourir, les hébreux ont poussé un cri vers Dieu et cette plainte concerne précisément le « service » des premiers-nés en tant que Cohanim. C'est à cet instant que le Maître du monde a décrété la plaie des premiers-nés en réponse à la folie de Pharaon.

Le choix des sorciers égyptiens n'est pas anodin : les Cohanim sont les seuls à même de déclarer un individu pur ou impur concernant la Tsaraat. Il s'avère donc que le sujet soit particulièrement ciblé, c'est au travers de la Tsaraat que se met en place la libération des hébreux.

Il est d'ailleurs intéressant de souligner qu'il s'agit d'une disposition prise par Sarah lors de

son passage en Égypte près de quatre siècles plus tôt. La Torah précise cela au travers du verset suivant⁷ :

וַיִּבְגַּע יְהוָה אֶת-פְּרֻעָה נְגַעִים גְּדֹלִים, וְאֶת-בֵּיתוֹ, עַל-דְּבַר שָׂרַי, אִשְׁתּוֹ אַבְרָם

Mais Hachem affligea de plaies terribles Pharaon et sa maison, à cause de Sarai, l'épouse d'Avram.

Beaucoup de maîtres expliquent qu'il s'agissait de la Tsaraat. Sur cela, le Zohar⁸ enseigne : « Viens et vois : à dix reprises Sarah a ordonné à l'ange de frapper Pharaon et par dix plaies l'Égypte a été frappée à la sortie des hébreux. Sarah a établie un signe pour ses enfants après elle ».

Sarah avait donc pressentie la source des souffrances des hébreux et a fait de celle-ci l'origine de leur sortie d'Égypte. La Tsaraat sur Pharaon préfigure alors la naissance de l'espoir. La clef de la libération des hébreux se joue alors à ce niveau. Comme le remarque Moshé, la médisance est présente dans leur rang et il faut la supprimer. Il s'agit peut-être de la raison pour laquelle la Tsaraat frappe Pharaon. D'une part parce que les hébreux sont déjà bien trop affligés par les souffrances de l'esclavage pour que s'ajoute une sanction supplémentaire. Et d'autre part, parce que Pharaon va service d'outil pour transmettre le message, Hachem le recouvre de tâches pour que chacun constate son état et indique au peuple les consignes de Sarah : au travers de la Tsaraat Pharaon sera frappé et libérera les bné-Israël comme ce fut le cas pour elle.

Une autre corrélation s'établit concernant l'attitude de Pharaon et celle de la guérison de la Tsaraat. La Torah réclame à l'individu cherchant à retrouver sa pureté de présenter deux oiseaux⁹ :

אֶת-הַצִּפּוֹר הַחַיָּה יִקַּח אִתּוֹ, וְאֶת-עֵץ הָאֲרֶז וְאֶת-שָׂנִי
הַתּוֹלְעַת וְאֶת-הָאֵזֹב; וְטָבַל אוֹתָם וְאֶת הַצִּפּוֹר הַחַיָּה,

5 Sus-mentionné.

6 Sur ce passage de la Haggada de Pessa'h.

7 Béréchit, chapitre 12, verset 17.

8 Vayikra, page 52a.

9 Vayikra, chapitre 14, verset 6.

בְּדָם הַצִּפּוֹר הַשְּׁחֻטָה, עַל הַמַּיִם הַחַיִּים

Pour l'oiseau vivant, il le prendra ainsi que le bois de cèdre, l'écarlate et l'hysope; il plongera ces objets, avec l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau égorgé, qui s'est mêlé à l'eau vive.

Cette description ressemble dangereusement aux intentions de Pharaon. En se trempant dans le sang des enfants égorgés, il cherche à survivre à l'image de l'oiseau trempé dans le sang de son homonyme égorgé. C'est précisément en faisant cela que Pharaon commet une erreur car il compare ici les enfants à des oiseaux égorgés après avoir été pris à leurs parents.

Cela rappelle naturellement la Mitsvah de « שִׁילוּחַ הַקֵּן - *Chilou'ah Haken* ». Littéralement ces mots signifient « le renvoi du nid » et correspondent au commandement de la Torah de renvoyer une mère de son nid, pour se saisir ensuite de ses oisillons. Cette mitsvah est justement sous entendue par le midrach qui cite spécifiquement le nombre 150 qui n'est autre que la valeur numérique du mot « קֵן *le nid* » pour insinuer que la mort de ces enfants vient en symbole de cette mitsvah : Pharaon est en train de provoquer la même situation que celle du « שִׁילוּחַ הַקֵּן - *Chilou'ah Haken* ».

Nos sages expliquent le sens de cette mitsvah difficile à cerner. **Rabbénou Bé'hayé**¹⁰ rapporte : « Cette mitsvah éveille la miséricorde dans le monde. En renvoyant la mère, celle-ci souffre de la destruction de son nid et de l'éloignement de ses enfants. Cette grande souffrance provoque l'intervention de l'ange qui lui est préposé, afin de plaider la miséricorde divine. Dès lors, *Hakadoch Baroukh Hou* sur lequel il est écrit¹¹ : " Et sa miséricorde est sur toutes ses œuvres ", déverse un flux de miséricorde sur tous ceux qui souffrent... ».

Le plan de Pharaon met finalement en situation les mêmes conditions que celle de la mitsvah de Chilou'ah Haken. De même que la peine

ressentie par l'oiseau pour la perte de sa progéniture éveille la miséricorde du Maître du monde, de même, la situation des hébreux suscite la pitié du Créateur en faveur de leur libération.

En cela, le rôle de Sarah est primordial. Son intervention signale aux hébreux la source de leur souffrance et le domaine sur lequel ils doivent se repentir. Comme nous le constatons jusqu'ici, les autres modes de torture, qu'ils soient physique ou morale allant même jusqu'au décret de jeter les garçons dans le Nil, ne suffisent pas à envisager une fin d'exil. Seul la Tsaraat témoigne au peuple la source de leur souffrance. Il s'agit sans doute de la demande de Sarah : les dix plaies et la libération de ses enfants passeront par l'expression de la Tsaraat sur Pharaon afin de leur indiquer la procédure à suivre.

Il s'agit d'ailleurs de la réponse qu'Hachem fournit à Moshé, lorsque ce dernier s'inquiète que le peuple ne le croit pas lorsqu'il se présenterait pour les libérer. Hachem lui accorde alors trois signes : le bâton transformé en serpent, la Tsaraat et le sang. Le serpent est le premier à avoir fait de la médisance, la Tsaraat est la conséquence de cette démarche et le sang témoigne du pardon des hébreux au travers de la prise de conscience que la folie de Pharaon a provoqué chez eux lorsqu'il faisait couler le sang de leurs enfants.

C'est en cela que le verset précisait « וַיֵּדַע, אֱלֹהִים - *Il sut* ». Qu'a-t-Il sut ? Ce mot renvoi justement à la réaction de Moshé face au Lachone Hara « אֶכֶן נֹדֵעַ הַדָּבָר - *En vérité, la chose est connue* ». Ce qu'Hachem « sait » à cet instant vient répondre à ce que Moshé déclare comme « su », à savoir la médisance dans la bouche des hébreux. À la suite de ce constat et de la mise en place de ce que nous venons de décrire, les hébreux entament leur téchouva, amenant le **Targoum Yonathan** à écrire que les hébreux se sont individuellement repentis sans que personne ne le sache, si ce n'est

10 Dévarim, chapitre 22, verset 7.

11 Téhilim, chapitre 145, verset 9.

Dieu.

Une allusion à notre propos peut alors se révéler dans les paroles de nos sages (Traité Avot, chapitre 4, Michna 20) :

רבי אומר, אל תסתכל בקנקן, אלא כמה שיש בו
*Rabbi Enseigne : ne regarde pas la **récipient** mais ce qu'il y a dedans.*

Peut-être pouvons-nous interpréter cette phrase en rapport avec notre propos. Le mot « קנקן - kanekane » peut se diviser en une double occurrence du mot « קן le nid » dont la valeur numérique renvoie aux 150 enfants égorgés matins et soirs par Pharaon. Comme nous l'évoquions, cela fait suite au Lachone Hara présent chez les hébreux et dont Moshé suspecte encore la présence lorsqu'Hachem lui demande d'aller en Égypte. C'est pourquoi, l'adage de Rabbi dit « אל תסתכל בקנקן *ne regarde pas le récipient* » que nous pouvons reformuler « ne regarde pas les 150

morts du matin et du soir » conséquemment au Lachone Hara ; « אלא כמה שיש בו *mais concentre toi sur ce qu'il y a dedans* », à savoir la leçon qu'en ont tiré les bné-Israël en se repentant.

Le Lachone Hara est connue comme étant une des plus graves transgressions et pourtant nous n'éprouvons plus aucune gêne à le faire sortir régulièrement de nos bouches. Ce phénomène est aujourd'hui amplifié par l'utilisation des réseaux sociaux qui au lieu de connecter les gens propage bien souvent plus de haine.

Puissions-nous tous faire l'effort de maîtriser notre langage et de surveiller nos paroles afin de les accorder à la pureté qui leur est due, *amen véamen.*

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit